

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune d'**ARNIÈRES SUR ITON** – Département de l'Eure – Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 janvier 2019 – sollicitant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Immeuble bâti sur 2 niveaux (R + combles) divisé en surface commerciale (bar-tabac) de 81 m<sup>2</sup> et logement de 61 m<sup>2</sup>. Remise avec sous-sol en fond de parcelle, le tout cadastré section **AB 78 et 79**, route de Breteuil, pour une contenance de 1 403 m<sup>2</sup>. Loué en vertu d'un bail commercial.

PLU : **Zone UB** : zone d'extension immédiate du centre-bourg organisée le long des axes de communication. Secteur à vocation résidentielle, mais aussi d'activité accueillant également des équipements publics.

PROJET : Une partie de la zone est située dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable.  
La zone UB est concernée par la présence de cavités souterraines avérées

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 07 février 2019 – **Avis favorable.**  
Densité : 10 logements/ha.

PROPRIÉTAIRE : **SCI Aston** (M. Coudray – Gérant).

ÉVALUATION DOMANIALE : 09 août 2016 – 150 000 € + 10 % de marge de négociation  
Actualisation en cours.

IMPUTATION : **Compte n° 903 086 ARNIÈRES EUR ITON "Centre bourg"**  
**Enveloppe projet : 175 000 €**

ROUEN le 13 février 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique FRETTE